CHAPITRE 14

Matières à tresser et autres produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs

Notes.

1.- Sont exclues du présent chapitre et classées à la section XI, les matières et fibres végétales des espèces principalement utilisées pour la fabrication des textiles, quelle que soit leur préparation, ainsi que les matières végétales qui ont subi une ouvraison spéciale en vue de leur utilisation exclusive comme matières textiles.

2.- Le no 14.01 comprend notamment les bambous (même fendus, sciés longitudinalement, coupés de longueur, avec extrémités arrondies, blanchis, ignifugés, polis ou teints), les éclisses d'osier, de roseaux et similaires, les moelles de rotin et le rotin filé. N'entrent pas dans cette position les éclisses, lames ou rubans de bois (no 44.04).

3.- N'entrent pas dans le no 14.04 la laine de bois (no 44.05) et les têtes préparées pour articles de brosserie (no 96.03).

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes						
							Importation						Exportation
							DD DC	DD TR	011			Autres	
14.01		Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintés, écorces de tilleul, par exemple).											
	1401.10	- Bambous	1401.10.00			13	6	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	1401.20	- Rotins	1401.20.00			13	6	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	1401.90	- Autres	1401.90.00			13	6	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
14.04		Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs.											
	1404.20	- Linters de coton	1404.20.00			13	13	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	1404.90	- Autres	1404.90.00			13	6	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044